

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0783**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Michel Longueval

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0783**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

L'Université de Lyon est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'une COMUE au sens des articles L 711-1 et L 711-2 du code de l'éducation.

Elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche membre, ainsi que 25 établissements associés. Elle ambitionne de faire du site universitaire de Lyon-Saint-Etienne un des 10 pôles européens de référence en matière de recherche, de valorisation et d'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la présente délibération, la Métropole de Lyon souhaite accompagner la COMUE Université de Lyon dans la réalisation de son programme d'actions 2021, dans le prolongement de son engagement depuis 2008. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la compétence obligatoire de la Métropole en matière de Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche prévu par l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales.

**II - Objectifs**

Tout en prenant en compte le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation (SRESRI), les outils d'intervention de la Métropole en matière d'enseignement supérieur-recherche sont multiples : les programmes d'actions annuels grâce auxquels de nombreux projets ont pu être réalisés, le schéma de développement universitaire (SDU), les grands projets portés par la COMUE Université de Lyon (plan Campus, programme avenir Lyon-Saint-Etienne -PALSE-, etc.), le contrat de plan État-Région (CPER), le schéma directeur de la vie étudiante.

Les établissements du site Lyon-Saint-Étienne sont, depuis plusieurs années, engagés dans un processus de collaboration et de structuration au travers de la COMUE Université de Lyon.

À travers son soutien à celle-ci, la Métropole poursuit plusieurs objectifs :

- la structuration et l'intégration urbaine des sites universitaires : l'aménagement urbain des lieux universitaires -campus ou sites - est un enjeu majeur de structuration du territoire dont les impacts en termes de mobilité, logements, développement économique et aménités urbaines sont importants,
- la lisibilité du site universitaire : en soutenant la COMUE Université de Lyon, la collectivité a contribué à générer une image unifiée du site universitaire, dont la particularité est le nombre important d'acteurs,
- la lisibilité nationale et internationale : l'enseignement supérieur et de recherche se nourrit des collaborations nationales et internationales, lesquelles ont un impact positif sur le développement et la valorisation du territoire,
- la connexion entre sites universitaires et développement économique : création des conditions de l'innovation pour le développement économique ; pluridisciplinarité ; continuum entre formation, recherche et valorisation,
- la vie étudiante : avec près de 175 000 étudiants et des projections de croissance importante des effectifs sur les prochaines années, la collectivité fait face à un défi de taille pour assurer leur accueil et leur intégration.

### III - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2020

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0017 du 14 septembre 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 570 000 € au profit de la COMUE Université de Lyon dans le cadre de son programme d'actions 2020, dont les éléments de bilan sont exposés ci-après.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a fortement impacté le site universitaire. La mise en œuvre des actions s'est faite en conformité avec les restrictions imposées à la COMUE Université de Lyon et à ses équipes.

#### 1° - Excellence et inclusion au service d'une Métropole universitaire

S'agissant de la structuration des campus, de février à décembre 2020, 6 ateliers de travail thématiques internes, réunissant l'ensemble des établissements de la COMUE, ont été organisés.

Ils ont permis d'affiner les connaissances et de partager les enjeux liés aux thématiques suivantes :

- anticiper et répondre à la croissance des effectifs étudiants,
- renforcer l'impact économique de l'enseignement supérieur,
- articuler citoyenneté active et diffusion des savoirs,
- rendre la communauté universitaire actrice de la transition,
- donner accès à la pratique et aux équipements sportifs,
- mieux appréhender les déplacements et transports de la communauté universitaire, et définir des objectifs.

L'Université de Lyon a lancé, à l'automne, 2 études thématiques, portant sur la précarité étudiante et le rôle de la communauté universitaire dans la transition.

Les actions relatives au *Students Welcome Desk* se sont poursuivies au cours de l'année afin de :

- développer un dispositif d'accueil *Students Welcome Desk* pour une meilleure coordination des actions et un accueil plus efficace à l'échelle du territoire,
- proposer un accompagnement individuel aux démarches administratives de rentrée,
- accroître la visibilité du dispositif et faciliter l'accès à l'information sur les services de la vie étudiante grâce aux événements thématiques,
- organiser des soirées thématiques *Meet&Greet* à la Maison des étudiants ainsi que dans d'autres lieux d'accueil,
- coordonner des événements d'accueil.

Pour faciliter et développer la vie associative sur les campus et permettre aux membres associatifs de disposer de clés pour mener à bien leurs projets, l'Université de Lyon a développé un programme de formation associative dans le cadre de son partenariat avec la Métropole. Les formations proposées sont gratuites pour les étudiants et accessibles sans prérequis.

Afin de permettre aux étudiants et jeunes diplômés, portant un projet artistique, d'être accompagnés par des structures culturelles professionnelles des territoires lyonnais et stéphanois, l'Université de Lyon met en œuvre un dispositif d'accompagnement à la création artistique. Autour de 6 disciplines (théâtre, danse, cinéma, arts visuels, arts de la rue et musique) et en partenariat avec 7 structures culturelles et artistiques (Théâtre nouvelle génération, Désoblique, Entre les Mailles, La BF15, Le nid de poule, le Transbordeur et le Pax), l'appel à projets 2020 a été lancé en février. À l'issue de la période de candidature, ce sont 40 projets (dont 77 % étudiants, 15 % jeunes diplômés, 8 % doctorants) qui ont été déposés et étudiés.

## **2° - Un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche moteur et reflet du développement économique métropolitain**

S'agissant de la connexion de l'offre de formations aux besoins du territoire dans le cadre de la formation tout au long de la vie, près de 300 participants ont assisté aux rencontres de la logistique urbaine. Le centre des ressources numériques *building information modeling* (BIM) a été ouvert aux publics de la formation continue et formation initiale du territoire de Lyon et Saint-Etienne.

Le *Disrup't Campus* de l'Université de Lyon, campus étudiants-entreprises sur le thème de la transformation numérique regroupe un diplôme d'université (DU) transformation numérique et un cycle de conférences en partenariat avec la Métropole. En 2020, 17 diplômés du DU transformation numérique ont travaillé en étroite collaboration avec les entreprises du territoire pour les accompagner dans leur projet d'innovation numérique. Un groupe d'étudiants a travaillé en collaboration avec ERASME-Métropole de Lyon sur le thème Accompagner la transition écologique des entreprises. Ce travail avait pour but d'étudier l'impact de la crise Covid-19 sur la transition écologique des entreprises et l'évolution des thématiques qui s'y rattachent. Le *LabEx* intelligence des mondes urbains (IMU) a confié à un groupe d'étudiants une mission ayant pour finalité de comprendre et évaluer le rôle et l'intérêt du numérique dans la médiation industrielle, dans le cadre de territoires d'innovation de grande ambition.

Un cycle de conférences transformations numériques a été créé en 2018, en partenariat avec la Métropole. En 2020, 2 conférences ont pu avoir lieu en présentiel, dans les locaux de la Métropole, rassemblant plus de 40 personnes. 2 autres conférences ont été réalisées en distanciel, en raison de la crise sanitaire, une quarantaine de personnes ont pu y assister en direct ; les conférences totalisent à ce jour plus de 300 vues.

Pour la promotion 2019-2020 du Collegium de Lyon, les chaires ont relevé des politiques de santé, avec une chercheuse américaine spécialiste des populations vulnérables (Maria de Jesus) et une chercheuse vénézuélienne (Flor Pujol) qui travaillent, en partenariat avec le centre de recherche en cancérologie de Lyon, sur la diffusion internationale des virus de l'hépatite. Elles ont noué des partenariats avec de nombreux acteurs locaux, administrations ou associations humanitaires spécialisées.

## **3° - Reconnaissance et développement du rôle de la communauté universitaire dans la vie de la cité**

L'année 2020 a permis la concrétisation de la fusion des dispositifs du pôle entrepreneuriat Beelys, de Lyon StartUp et de Manufactory qui sont maintenant regroupés dans le centre d'entrepreneuriat Lyon Saint-Etienne. Ceci permet, aujourd'hui, d'adresser les primo entrepreneurs à travers une offre lisible et globale qui va de la sensibilisation à l'accélération, en passant par l'accompagnement, la recherche et la formation.

Malgré la crise sanitaire, 713 candidats et 163 équipes ont participé à l'édition 2020 du concours de création d'entreprises Campus création. Cent entrepreneurs sont hébergés par les 4 incubateurs du site universitaire. Le Festival Hublo a été entièrement digitalisé avec 50 000 vues sur les pages dédiées.

Le *Labex* IMU a donné une conférence à la Métropole sur le sujet L'urbanité des algorithmes : le numérique dans les mondes urbanisés, et a participé activement à la mise en œuvre de l'action *Think and do tank* de territoires d'innovation de grande ambition : accompagnement au suivi du projet, recrutement d'un chef de projet, d'un doctorant (sujet : industries et villes à partir de l'expérience urbaine des citoyens) et d'un ingénieur d'étude travaillant sur la médiation augmentée par le numérique.

L'année 2020 a permis la consolidation et l'analyse des résultats de l'enquête Mobicampus. Ainsi, 12 000 usagers ont été enquêtés dans le cadre de Mobicampus au sein de 6 établissements membres (Lyon 1, Lyon 3, Institut national des sciences appliquées -INSA-, École centrale Lyon, Vetagrosup, CPE Lyon formation continue, École nationale des travaux publics de l'État -ENTPE-) sur une cible de 15 000 réponses. La collecte de données s'est déroulée de janvier à septembre et le traitement est en cours.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la COMUE s'est mobilisée aux côtés de ces établissements afin d'accompagner au mieux les étudiants et personnels dans cette période troublée au travers de groupes de travail et concertation avec les acteurs impliqués. Ce travail a, notamment, permis d'aboutir à la création d'un fonds de soutien à la précarité numérique permettant de soutenir financièrement les étudiants rencontrant des difficultés de connexion (absence de matériel, matériel vieillissant ou partagé avec d'autres membres de la famille, accès internet limité, etc.). L'action de la COMUE a permis une coordination efficace de l'ensemble des établissements (diagnostic de la situation, propositions concrètes en réponse aux difficultés rencontrées) dans des délais très courts.

#### **IV - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel**

La rédaction de ce programme se positionne dans une période très particulière pour l'Université de Lyon : outre les contraintes sanitaires, la COMUE se trouve placée sous administration provisoire depuis plus d'un an. En complément, suite à la décision de l'État de mettre fin à la labellisation IDEX du site de Lyon Saint-Etienne, d'importantes réflexions sont engagées avec les établissements membres pour envisager l'évolution de la vocation, des ambitions et des missions de la COMUE, son modèle économique et institutionnel. Les conclusions de ces réflexions doivent être rendues en 2021.

Ce programme d'actions ne rompt pas avec les précédents dont il assure la continuité - les actions et les projets étant toujours d'actualité. Toutefois, il prend acte des pistes d'évolutions qui conduiront à un renouvellement du positionnement de la Métropole sur le sujet de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que le renouvellement des relations partenariales que le second SDU viendra entériner et confirmer.

##### **1° - Une Métropole universitaire de la réussite inclusive**

Elle implique la mise en œuvre d'un climat propice à la poursuite des études supérieures (vie de campus, vie étudiante), l'opportunité de développer des compétences et connaissances qui seront bénéfiques au plan personnel comme professionnel, la possibilité de jouer un rôle actif dans la cité. Cette ambition est déclinée autour du développement des campus, de la vie étudiante, et de la culture.

Ainsi, la relance du SDU pour la période 2020-2030 se poursuit. En 2021, la COMUE poursuit son implication et affine son expertise par la réalisation d'études qui permettront de définir, en commun, les priorités stratégiques et opérationnelles et qui sont destinées à alimenter le SDU :

- état des lieux de la précarité étudiante sur le territoire de la Métropole,
- participation de la communauté étudiante dans les transitions du territoire de la Métropole,
- état des lieux des équipements sportifs universitaires de la Métropole et définition des besoins.

Le plan d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020, construit avec l'ensemble des acteurs du site (établissements, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires -CROUS-, étudiants, collectivités) et en cohérence avec le SDU de la Métropole, définit 3 axes majeurs visant à offrir la même qualité de vie à tous les étudiants, quels que soient leur niveau d'étude et leur campus :

- améliorer l'accès aux services en matière de logement, transport, santé (prévention et accès aux soins), restauration, aide sociale et accueil,
- améliorer la qualité de vie étudiante et favoriser une citoyenneté active à travers le sport, la culture et l'engagement associatif,
- le logement étudiant.

L'Université de Lyon travaille sur le volet santé pour les étudiants depuis plusieurs années, autour de 3 champs d'actions :

- favoriser l'accès aux soins des étudiants,
- renforcer la politique de prévention,
- assurer la prise en charge du mal-être étudiant.

Partageant certains de ces enjeux communs, l'Université de Lyon et la Métropole ont porté, en 2021, plusieurs actions pour "aller vers" les étudiants et leur proposer écoute, conseils et orientation dans leurs parcours de santé. Lors de ces actions de terrain, le public international a été identifié par tous les partenaires comme public prioritaire et principal.

L'année 2022 pourrait voir ces actions multi partenariales se développer autour d'une chaîne de l'information cogérée, adaptée aux différentes demandes des étudiants internationaux.

L'Université de Lyon s'est engagée, depuis 2017, dans l'élaboration d'une politique culturelle à l'échelle du site. Trois axes soutiennent cette politique : rendre visible les formations, recherches et programmations artistiques et culturelles des établissements membres et associés, porter des événements d'envergure, à rayonnement régional, national ou international, impliquant plusieurs établissements de l'Université de Lyon et des partenaires du territoire, et enfin soutenir, accompagner et valoriser les projets artistiques et culturels des étudiants.

## **2° - Un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche connecté à son territoire**

Le moteur du développement d'un territoire est indéniablement la synergie développée entre les collectivités, les acteurs socio-économiques, la société civile et les regroupements d'établissements. L'enseignement supérieur et la recherche contribuent au développement territorial et représentent un maillon fondamental de ses évolutions et transformations. Cette ambition est déclinée autour du développement de l'offre de formation connectée aux attendus du monde socio-économique, de la recherche et ses liens avec le territoire, et du positionnement international du site universitaire.

Ainsi, la COMUE Université de Lyon doit intervenir sur le développement des formations en adéquation avec les besoins du territoire : valoriser l'offre de formation, agir sur la formation des doctorants. La Métropole soutient le programme *Disrup't campus* qui est un diplôme de l'Université de Lyon relatif à la transition numérique des entreprises.

La visibilité internationale prend la forme, notamment, du soutien au Collegium de Lyon qui accueille 2 chaires spécialisées sur des thématiques en lien avec les actions de la Métropole.

## **3° - Une communauté universitaire ouverte sur la cité et porteuse des enjeux de demain**

Le territoire tend à devenir celui d'une métropole universitaire au sens où la présence de l'enseignement supérieur infuse et se diffuse partout. Un écosystème de l'excellence inclusive implique la possibilité - pour les étudiants ou la recherche notamment - de prendre une part active dans la vie de la cité. Il implique, également, la reconnaissance de la valeur, de l'impact de cet engagement ainsi que la capacité du milieu universitaire à porter les sujets de demain. Cette ambition est déclinée autour de l'entrepreneuriat-étudiant et l'innovation, la diffusion de la culture et du savoir scientifique, ainsi que le rôle d'acteur et soutien à la recherche par la Métropole.

La COMUE Université de Lyon constitue l'un des leviers de la stratégie de la collectivité dans une optique de développement de la culture d'innovation et d'entrepreneuriat. Sur le champ de l'entrepreneuriat étudiant, notamment, le site de Lyon compte parmi les meilleurs (20 % des étudiants entrepreneurs au niveau national sont des étudiants lyonnais) et il s'agit de conforter ce dynamisme en 2021. Dans le cadre du programme d'actions 2021, la Métropole soutient l'incubateur du diplôme étudiant-entrepreneur géré par Beelys.

La COMUE Université de Lyon doit également répondre à l'enjeu de valorisation du potentiel de recherche du site auprès du territoire. Les actions sciences et société ont ainsi pour objectif de favoriser le dialogue entre la société civile, les entreprises et les chercheurs. La plateforme Pop sciences destinée à la visibilité et à l'accessibilité des travaux de recherche réalisés sur le site universitaire, poursuit son développement en 2021. Les dispositifs de médiation scientifique sont regroupés au sein de la stratégie Pop sciences : Pop sciences forum (rencontres chercheurs-citoyens), Pop sciences mag (magazine en ligne) et Pop sciences festival.

Le soutien au laboratoire d'excellence Intelligence des mondes urbains se poursuit au travers de projets de recherche (EPOC sur l'observatoire du climat, etc.), d'événements scientifiques ou de la chaire habitat.

La COMUE Université de Lyon s'est associée à la Métropole dans le cadre de l'appel à projets Territoires d'innovation grande ambition que la Métropole a remporté en janvier 2019. Ce projet ambitieux portant sur l'industrie intégrée et (re)connectée à son territoire et ses habitants, est l'occasion de renforcer la synergie entre la Métropole, les entreprises et les laboratoires de recherche de l'Université de Lyon. Deux actions sont co-portées par l'Université de Lyon, dont l'une est intitulée *Think and do tank* et portée par le *LabEx IMU*. Dans cette dernière, au-delà du sujet permettant de reconnecter l'industrie et les citoyens, de nombreuses initiatives sont prévues afin de renforcer la liaison entre les experts du territoire de la Métropole et les chercheurs, en particulier sur les nouvelles modalités de médiations ou d'expérimentation sur le territoire.

Enfin, la COMUE Université de Lyon intervient au côté de la Métropole dans son rôle d'acteur et soutien de la recherche sur le dispositif d'aide aux colloques et manifestations scientifiques et le prix du jeune chercheur.

L'année universitaire 2020-2021 est marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid 19. Celles-ci nécessitent de revoir en profondeur l'organisation universitaire : organisation des cours en distanciel et par des formats hybrides, accompagnement des étudiants et de leurs familles pour faire face aux difficultés rencontrées et lutter contre la précarité, adaptation permanente au regard des consignes sanitaires pour permettre le meilleur accueil possible des étudiants, etc. Afin de permettre de limiter la fracture pédagogique et numérique, une action directement liée à la structuration de la réponse des établissements de la COMUE Université de Lyon est mise en place, en concertation avec la Métropole.

La rentrée 2020-2021 est également marquée par une hausse conséquente du nombre de nouveaux étudiants (96 % de réussite nationale au baccalauréat) pour lesquels la rentrée universitaire est impactée par la crise. Il s'agit de mettre en œuvre des actions spécifiques (accompagnement, orientation, intégration sociale) afin d'accompagner au mieux leur entrée dans l'enseignement supérieur. L'Université de Lyon poursuivra son implication, aux côtés des établissements membres et associés, afin de coordonner la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

Pour l'ensemble des actions soutenues par la Métropole, la COMUE Université de Lyon s'engage à faire mention et référence au partenariat engagé avec la collectivité.

Plan de financement prévisionnel 2021 (en €)

Nature de l'action	Subvention Métropole	Dépenses Université de Lyon sur l'action
1 - Une Métropole universitaire de la réussite inclusive	105 000	1 200 000
<i>schéma de développement universitaire (SDU)</i>	<i>55 000</i>	<i>55 000</i>
<i>vie étudiante</i>	<i>30 000</i>	<i>895 000</i>
<i>culture</i>	<i>20 000</i>	<i>250 000</i>
2 - Un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche connecté à son territoire	220 000	2 250 000
<i>développement des formations tout au long de la vie</i>	<i>30 000</i>	<i>595 000</i>
<i>Disrup't campus</i>	<i>30 000</i>	<i>210 000</i>
<i>valorisation et promotion du doctorat</i>	<i>35 000</i>	<i>150 000</i>
<i>campus manager / projet stratégique Lyon-Tech La Doua</i>	<i>65 000</i>	<i>125 000</i>
<i>accompagner le territoire dans sa démarche d'internationalité</i>	<i>20 000</i>	<i>290 000</i>
<i>Collegium de Lyon</i>	<i>40 000</i>	<i>880 000</i>
3 - Une communauté universitaire ouverte sur la cité et porteuse des enjeux de demain	315 000	1 770 000
<i>centre d'entrepreneuriat Beelys</i>	<i>90 000</i>	<i>150 000</i>
<i>Fabrique de l'innovation / territoires d'innovation de grande ambition / réseau Les soudés / Micro-usine à vélos</i>	<i>75 000</i>	<i>120 000</i>
<i>sciences et société (dont Pop science industrie)</i>	<i>60 000</i>	<i>145 000</i>
<i>Labex intelligence des mondes urbains</i>	<i>50 000</i>	<i>1 285 000</i>
<i>soutien à la structuration des établissements du site suite à la Covid-19</i>	<i>40 000</i>	<i>70 000</i>
<b>Total</b>	<b>640 000</b>	<b>5 220 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 640 000 € au profit de la COMUE Université de Lyon dans le cadre de la réalisation de ce programme d'actions pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 640 000 € au profit de la COMUE Université de Lyon pour son programme d'actions 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la COMUE Université de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 640 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-269172-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---